

RÉSOLUTION

Appui au mouvement Boycott, désinvestissement et sanction (BDS) en solidarité avec le peuple palestinien

Assemblée générale annuelle du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) 19 octobre 2021

ATTENDU QUE plus de 170 organisations de la société civile palestinienne ont appelé le 9 juillet 2005 à appuyer le mouvement BDS;

ATTENDU QUE la campagne BDS vise exclusivement le respect par Israël du droit international et des droits des Palestiniennes et Palestiniens, droits violés systématiquement par les gouvernements israéliens successifs depuis la fondation d'Israël en 1948;

ATTENDU QUE la campagne BDS est un moyen d'action pacifique, une action citoyenne visant la justice, et qui se déroule au plan international, au même titre que la lutte contre l'apartheid sudafricain, où le CISO avait été activement impliqué;

ATTENDU QUE la campagne BDS repose sur l'existence d'un véritable apartheid pratiqué par Israël en Cisjordanie occupée et colonisée, à Gaza enfermé et étranglé par un blocus implacable, à Jérusalem-est en train de vivre un nettoyage ethnique de sa population palestinienne et en Israël envers sa population « non juive »;

ATTENDU QUE la campagne BDS ne vise ni les juifs en tant que juifs ni Israël dans son droit à l'existence dans les limites reconnues par les Nations Unies (frontière appelée Ligne verte reconnue en 1949 mais « effacée » par l'occupation de toute la Cisjordanie, de Gaza, l'annexion de Jérusalem-est et du Golan syrien en 1967), mais bien les politiques israéliennes d'occupation, de colonisation et d'apartheid;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien porte une lourde responsabilité dans le maintien de l'apartheid israélien, de l'occupation et de la colonisation en donnant un appui inconditionnel à toutes ces politiques du gouvernement israélien et en établissant des liens commerciaux et stratégiques avec ce dernier;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et de certaines municipalités portent également une responsabilité dans le maintien de ces politiques;

ATTENDU QUE le rapport de 2021 de B'Tselem caractérise Israël comme suprématie juive imposant un régime d'apartheid de la Méditerranée au Jourdain;

ATTENDU QUE le rapport de 2021 de Human Rights Watch dénonce le crime d'apartheid et le crime de persécution commis par les autorités israéliennes;

IL EST RÉSOLU :

QUE le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) réponde favorablement à l'appel de la société civile palestinienne en appuyant la campagne de Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international et les droits des Palestiniennes et Palestiniens;

QUE le CISO se joigne officiellement à la Coalition BDS-Québec;

QU'IL poursuive les démarches d'éducation de ses membres sur l'occupation de la Palestine et les violations des droits du peuple palestinien, ainsi que sur la campagne de Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) envers Israël;

QU'IL contribue à l'effort collectif visant à contrer les attaques à la liberté d'expression afin de permettre la défense des droits des Palestiniennes et Palestiniens et de libérer la parole sur cette question;

QU'IL exige du gouvernement canadien qu'il prenne acte des rapports susdits de B'Tselem et de Human Rights Watch et qu'il se positionne relativement à ces rapports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ